

# ENQUÊTE PUBLIQUE

09 FÉVRIER  
↓  
10 AVRIL 2017

Conformément à la Directive-cadre Pesticides 2009/128/CE, les autorités fédérales et régionales proposent conjointement le Programme 2018-2022 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN). Il se compose du programme fédéral et des programmes régionaux. Le projet de plan d'action soumis à l'enquête propose diverses actions de nature à réduire les éventuels impacts de l'utilisation de pesticides sur la santé et l'environnement.

## **Votre avis nous intéresse !**

Vous êtes invité à participer activement, via l'url [www.NAPAN18-22.be](http://www.NAPAN18-22.be), à la consultation publique coordonnée de ce programme et à y laisser vos commentaires. Les documents sont aussi consultables dans votre commune qui est également habilitée à recevoir vos observations.

Prenez directement contact auprès de votre commune afin de connaître les procédures de consultation mises en place.

## **Vous souhaitez réagir, donner votre avis ?**

Vos observations écrites peuvent être envoyées, pour le 10 avril 2017 au plus tard, à l'adresse suivante : [NAPAN@health.fgov.be](mailto:NAPAN@health.fgov.be) ou par la poste au Dr Ir Vincent Van Bol, Coordinateur du Plan Fédéral de Réduction des Pesticides, Bureau 7D227, SPF SPSCAE, Place Victor Horta, 40/10, 1060 Saint-Gilles (Bruxelles).



Vlaamse  
overheid